



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-93

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

15 – Signature de l'avenant n° 2 portant sur le marché public de location longue durée et entretien des véhicules du SIAH (Marche n° 10-20-25)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 20 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (37)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND et Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Patricia AUDOUARD (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CARPF : Jean-Michel DEBCZAK (Saint-Witz)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

15 – Signature de l'avenant n° 2 portant sur le marché public de location longue durée et entretien des véhicules du SIAH (Marché n° 10-20-25)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 26 juin 2020, le SIAH a signé un marché public avec l'entreprise OLINN SERVICES (anciennement AGL SERVICES) relatif à la location longue durée et à l'entretien des véhicules du SIAH.

L'évolution des besoins et l'arrivée de nouveaux agents nécessitent la location en longue durée de véhicules supplémentaires. En effet, les enjeux du SIAH sur les années à venir, présentés lors du débat d'orientations budgétaires de l'année 2022, et en particulier les sujets de renouvellement de réseaux, quand bien même une partie de ces maîtrises d'œuvre devraient être externalisées, nécessitent de fait une augmentation de l'équipe technique, administrative et de communication du syndicat.

Il est proposé la commande de 6 véhicules en location longue durée, pour une durée de 26 mois, couvrant les besoins jusqu'au terme du marché public actuel, selon les modalités suivantes : 6 véhicules de marque Citroën, modèle C3.

L'avenant n° 2 a une incidence financière sur le marché public, selon les modalités suivantes :

- Montant initial HT du marché public : 689 462,88 €
- Montant HT de l'avenant : 58 592,04 €
- % d'écart induit par l'avenant par rapport au montant initial du marché : + 8,50 %
- Nouveau montant HT du marché : 748 054,92 €

Cette modification est conforme à l'article L. 2194-1-4° du Code de la commande publique.

Cet avenant a été approuvé par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 19 septembre 2022.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L. 2194-1-4°,

Vu l'avenant n° 2 relatif au marché public de prestations de services concernant la location longue durée et l'entretien des véhicules du SIAH (Marché n° 10-20-25),

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant n° 2,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

15 – Signature de l'avenant n° 2 portant sur le marché public de location longue durée et entretien des véhicules du SIAH (Marché n° 10-20-25)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** l'avenant n° 2 relatif au marché public de prestations de services concernant la location longue durée et l'entretien des véhicules du SIAH (Marché n° 10-20-25),
- 2- **Prend acte** que le présent avenant n° 2 a une incidence financière sur le montant du marché public,
- 3- **Prend acte** que l'avenant n° 2 prévoit une augmentation par rapport au montant initial du marché de 8,50 %,
- 4- **Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 6135,
- 5- **Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 26 septembre 2022,

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 04/10/2022
Affichée le : 04/10/2022
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.